

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - PYRENEES ATLANTIQUES

Année de réalisation : 2020

Durée de validité : 10 ans

Organisme(s) en charge de l'élaboration : ARDFCI et GIP ATGer

Financeur : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Diffusion : Mairies, SDIS, CD...

Format : papier – pdf

https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/35267/226284/file/PPFCI64_version%20finale.pdf

Territoire couvert : Département 64

Type de propriété étudiée : Publique et Privée

Echelle de travail : département et massif

Animation : via l'ARDFCI

Contenu : Etat des lieux DFCI en 64 entre 2010 et 2020 : échelle communale.

Objectif : mise en place d'actions d'améliorations des points faibles qui seront identifiés en termes de protection en concertation avec les acteurs locaux. 2020-2030

VIAPIR a permis de relever 16 661 km de pistes comprenant 4 082 km de desserte non revêtue et 3 851 km de desserte revêtue. 8 000 km de desserte potentiellement utilisables sont encore à recenser. Le GIP ATGeRi assure le suivi et maintien d'un SIG recensant l'ensemble des données relatives à la DFCI (infrastructures, données feu, occupation du sol, ...) avec une mise à jour régulière tous les 3 à 6 mois permettant aux pompiers d'avoir une cartographie à jour.

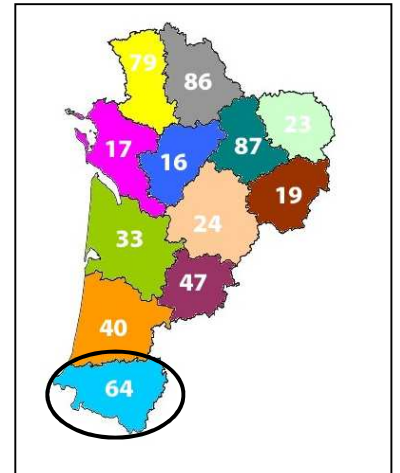
Multifonctionnalité : Prise en compte des enjeux environnementaux avec cartographie associée permettant d'avoir une vision du niveau d'enjeux sur le département.

Pas de cartographie de disponible, voir l'outil cartographique **VIAPIR**.

Taux de réalisation : NON

Cartographie des projets : NON

Coûts : NON



PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'objectif du document est de permettre la mise en place d'actions d'améliorations des points faibles qui seront identifiés en termes de protection.

Outil VIAPIR pas totalement au point lors de la rédaction du document et peu utilisé par les acteurs.

Beaucoup de zone environnementale contraignantes au niveau des secteurs montagnards.

Les propositions d'échange avec les différents acteurs du territoire permettront de faciliter les implantations d'infrastructures.

Freins :

- Projets à faible coûts non financés.

Leviers :

- Cartographie et mise à jour régulière des infrastructures avec partage entre les services concernés.
- Financement des projets à faibles coûts.